

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

Rallye sur les courants du golfe
17-19 juin 2022 -GOLFE DU MORBIHAN
SOCIÉTÉ NAUTIQUE LE BONO – GRADE 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans :

- Les Règles de Course à la Voile
- Les règlements fédéraux
- Les règles de classe

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 18h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse snlb.lebono.eu

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 71.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Il n'y a pas de signal à terre, étant donné l'itinérance de l'épreuve. Les signaux seront uniquement faits sur le bateau comité

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Description
17 juin 2022	9h00 mise à l'eau au port du bono 13h00 Briefing 14h00 signal d'avertissement
18 juin 2022	8h30 Briefing 9h00 signal d'avertissement pour la/les courses de la matinée Pause pique nique + briefing 14h00 signal d'avertissement pour la/les courses de l'après midi
19 juin 2022	8h30 Briefing 9h00 signal d'avertissement pour la/les courses de la matinée A partir de 12h30 grutage des bateaux Déjeuner et remise des prix

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon de classe M.750.

8. ZONES DE COURSE

- 8.1 L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.
8.2 L'envoi du pavillon « Lima » sur la bateau comité signifie : « suivez-moi vers une nouvelle zone de course ».

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront décrits lors du briefing de demi-journée. Ce qui permet suivant la tradition d'adapter le parcours aux conditions réelles de vent et /ou de courant.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer ;
9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune



- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1 Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE et sur les cartes marines.
11.2 Aucun bateau n'est autorisé à passer entre les perches des Réchauds et les cales de l'île aux Moines (DP).
11.3 Il est recommandé à tous les concurrents de respecter le balisage cardinal et latéral du Golfe.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
12.3 Procédure :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑ PAVILLON DE SERIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	↑ 
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓ 
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	↓ PAVILLON DE SERIE

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14. L'ARRIVEE**
- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1 Il n'y a pas de temps cible.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour. L'heure limite sera affichée sur un tableau sur le bateau comité et annoncée par VHF.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du comité de course.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Course retirée
- (a) Quand au moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] [NP] Un élargement sera obligatoire à l'issue du premier briefing de la journée. L'élargement sera fait par VHF ou voie orale à proximité du bateau comité en précisant le numéro de voile et le nombre d'équipiers à bord. Le pointage à la ligne d'arrivée servira de pointage retour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Pénalités pour non élargement :
- Une omission à l'élargement entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits sur l'ensemble des courses non élargées.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
- La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20.3 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton
- Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 30% du nombre des inscrits sur la première course du courue et validée.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels sont identifiés à l'aide du guidon du club SNLB.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris ne doivent pas être jetés à l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent au port d'Arradon.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.2 [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront décernés suivant la surprise du chef

29. HORAIRES DE MAREES

Ci-après les horaires des marées à :

PORT NAVALO				ARRADON			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
	01h42	0,53m			03h35	0,13m	
Ven. 17	08h03	4,76m	92	Ven. 17	09h38	2,62m	92
	14h04	0,81m			15h52	0,22m	
	20h24	4,96m	89		22h03	2,89m	89
	02h34	0,66m			04h27	0,14m	
Sam. 18	08h55	4,55m	85	Sam. 18	10h32	2,56m	85
	14h56	0,99m			16h43	0,22m	
	21h18	4,78m	81		22h59	2,85m	81
	03h27	0,87m			05h19	0,17m	
Dim. 19	09h53	4,31m	76	Dim. 19	11h29	2,49m	76
	15h52	1,21m			17h36	0,26m	
	22h18	4,57m	71		23h57	2,76m	71

ARBITRES SUR L'EPREUVE

Président-e du comité de course : MARMONTEIL Thomas

Adjoint comité de course : Jean Louis Planel

ANNEXE ZONE DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :
Toutes les marques précisées dans chacun des parcours